

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
29 janvier 2014

PRESENTS : Mmes BOUVRET Véronique, GAY Evelyne, REGAD Liliane, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MUOT Laurent, NIVEAU Stéphane, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, ROMAND Jacques, SCHIAVI Philippe.

EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. LAFORGE Francis (pouvoir à F.LESEUR), MAMET Bernard (pouvoir à R.BONNEFOY), RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET), REGARD Bernard (pouvoir à V.BOUVRET).

EXCUSEE : Mme TINGUELY Sylvie.

ABSENTS : MM. BAILLY-SALINS Régis, BOURQUI Gilles.

L'an deux mille quatorze, le 29 janvier à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président remercie les membres présents et excuse MM. LAFORGE Francis (pouvoir à F.LESEUR), MAMET Bernard (pouvoir à R.BONNEFOY), RECHT Alain (pouvoir à M.PUILLET), REGARD Bernard (pouvoir à V.BOUVRET) et Mme TINGUELY Sylvie.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Sébastien LACROIX.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n° 2014/001 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2013

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 18 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2013 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n° 2014/002 : Gestion des activités nordiques et de l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses - Choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la saisine du Comité technique paritaire (CTP) en date du 11 juillet 2013,
Vu le rapport de présentation,
Vu la délibération du 17 juillet 2013 sur le principe de la procédure de délégation de service public des activités nordiques et de l'animation sportive et de loisirs,
Vu l'avis du CTP en date du 8 octobre 2013,
Vu le PV de la Commission de délégation de service public du 28 novembre 2013 sur la sélection des candidatures et l'ouverture des offres,
Vu le PV de la Commission de délégation de service public du 11 décembre 2013 sur l'analyse des offres (économie générale du contrat),
Vu le projet de convention et ses annexes.

Par délibération en date du 17 juillet 2013, la Communauté de Communes de la Station des Rousses a approuvé l'externalisation de la gestion des activités nordiques et de l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, sous la forme d'une régie intéressée d'une durée de 10 ans.

Lors de sa réunion en date du 28 novembre 2013, la Commission de délégation de service public a retenu la seule candidature présentée, celle de la SAEM SOGESTAR.

Après analyse de l'offre de la SEAM SOGESTAR, lors de sa réunion en date du 11 décembre 2013, la Commission de délégation de service public a émis un avis favorable à l'engagement de toutes négociations utiles avec le candidat.

Les négociations ont permis de finaliser les termes de la convention de délégation de service public.

Monsieur le Président explicite les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat par l'intermédiaire d'un document de synthèse qui est distribué aux membres du conseil.

Monsieur le Président fait lecture de ce document de synthèse.

En ce qui concerne le périmètre de la délégation, Monsieur le Président explique que l'activité « séjours à Yvoire » pourrait être supprimée en 2015 si les négociations avec les partenaires suisses ne débouchent pas sur une amélioration du résultat de l'activité.

Monsieur Francis LESEUR est surpris d'apprendre en fin de mandat que l'activité « séjours à Yvoire » génère depuis plusieurs années un fort déficit alors qu'elle était présentée par la SOGESTAR comme étant rentable.

Madame Véronique BOUVRET répond qu'il a toujours été dit que cette activité génère un fort chiffre d'affaires, sans forcément évoquer sa rentabilité.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que la SOGESTAR impute des frais indirects conséquents sur cette activité. Si cette activité était supprimée, ces frais indirects ne disparaîtraient pas et seraient réaffectés sur d'autres comptes de la SOGESTAR.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD déclare que c'est en tout cas le bon moment de discuter de l'opportunité de garder ce type d'activités. Toutefois, si la station veut maintenir une offre d'activités touristiques digne de ce nom, il ne faut pas trop réduire le catalogue d'activités.

Monsieur le Président distribue aux membres du conseil les tarifs des activités pour l'été 2014 qui seront validés par la présente délibération et intégrés à la convention.

En ce qui concerne les paramètres financiers de la convention, Madame Evelyne GAY explique que la rémunération du délégataire ne pourra être inférieure à 5 000 € par an. Si deux années consécutives, la rémunération est égale à cette somme plancher, alors les parties conviennent d'examiner une évolution contractuelle de l'article. Le contrat prévoit donc bien une discussion entre la SAEM et la CCSR pour analyser les raisons de ce résultat et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Monsieur le Président ajoute que si demain la CCSR demande au délégataire des services hors convention (manifestations, activités, ...), le montant seuil qui permet de calculer la rémunération du délégataire devra être revu.

Madame Véronique BOUVRET ajoute que des critères qualitatifs portant sur l'attractivité des activités proposées ont été intégrés pour le calcul de la rémunération, ce qui permet d'instaurer une certaine motivation pour le délégataire.

Monsieur le Président précise que les élus communautaires sont prêts à étudier toute nouvelle proposition d'activités de la SAEM SOGESTAR. La convention n'est pas figée, il est possible de la faire évoluer.

Madame Evelyne GAY explique que certaines activités sont parfois éphémères, il est donc nécessaire de se tenir au goût du jour.

Monsieur le Président tient à remercier tous ceux qui ont œuvré pour permettre cet accouchement difficile.

Madame Véronique BOUVRET déclare que ce travail sur la délégation a permis de faire un vrai bilan des dix années écoulées. Il ne faudra pas attendre dix ans la prochaine fois.

Monsieur le Président constate au final que la convention proposée rentre dans le vrai cadre d'une régie intéressée, le délégataire étant en effet récompensé en cas de bonne gestion.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD fait remarquer que le nombre de sites à entretenir et à faire fonctionner dans le cadre de cette délégation est important. C'est une spécificité de la Station des Rousses qui pèse fortement sur les charges mais qu'il faut assumer.

Monsieur Robert BONNEFOY aimerait savoir ce qui se passe si la Transjurassienne demande à la SOGESTAR un enneigement supplémentaire : y aura-t-il une conséquence sur le montant seuil ?

Monsieur Laurent RICHARD explique que la Transjurassienne est une des trois manifestations prises en compte dans la convention et donc dans le calcul du montant seuil. Ce montant seuil a été établi en fonction des résultats des années précédentes, ce qui doit permettre de lisser le risque météorologique.

Par la présente délibération, Monsieur le Président demande donc aux conseillers communautaires d'approuver le choix de la SAEM SOGESTAM comme délégataire de la convention de service public relative aux activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses.

Il demande également d'approuver le projet de convention de délégation de service public et ses annexes transmis à l'ensemble des conseillers communautaires et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur le choix du délégataire, à savoir la SAEM SOGESTAR ;
- d'approuver la convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses ;

- d'approuver les tarifs des activités pour l'été 2014 intégrés en annexe n°4 de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de délégation de service public.

Madame Véronique BOUVRET ne participe au vote, mais explique que Monsieur Bernard REGARD lui a donné pouvoir de voter pour.

Délibération n° 2014/003 : Tarifs des supports de Baliséor et du dépliant « promenades douces »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité :

- la nouvelle grille tarifaire des supports à l'activité Baliséor jointe à la présente délibération ;
- le tarif du dépliant « promenades douces » qui passerait de 5 € à 3,90 €.

Questions diverses

- Monsieur le Président explique qu'il se pose beaucoup de questions sur la manifestation « **Journée Mondiale des Chevaliers** » qui doit se dérouler au Fort des Rousses le 20 septembre 2014. Il a donc demandé à Monsieur le Maire des Rousses, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'interroger rapidement les responsables de cet événement sur les questions de sécurité afin d'en savoir plus sur le sérieux de l'organisation. Les organisateurs ont répondu pour apporter des informations sur le montage du « dossier administratif » de l'évènement et sur les contacts pris avec la Préfecture du Jura.

Monsieur Stéphane NIVEAU explique que des billets pour la manifestation sont disponibles en prévente sur internet.

Monsieur le Président répond qu'il faut rester attentif sur ce dossier.

- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le Conseil de communauté a approuvé le lancement d'une étude pour la **définition d'un projet de santé** afin d'être labellisé par l'ARS et de bénéficier ainsi de subventions publiques nécessaires à la réalisation de l'extension de la Maison médicale des Rousses. Or, l'ARS vient de faire savoir que la maison médicale des Rousses serait déjà labellisée « maison de santé pluridisciplinaire », ce qui est une bonne nouvelle, mais qu'elle ne pourrait sans doute pas bénéficier de nouvelles subventions sur son projet d'extension. Monsieur le Président va se rapprocher de l'ARS pour obtenir des précisions sur cette information.

Délibération n° 2014/004 : Modification de la banque d'accueil à l'Office de tourisme des Rousses

Monsieur le Président explique que la banque d'accueil de la Maison du tourisme des Rousses a été réduite afin de libérer de l'espace dans le hall et ainsi de mieux accueillir les usagers. Ces travaux de menuiserie ont nécessité également l'intervention d'un électricien (la société CRICELEC) pour un montant de 1 826,88 € TTC et d'un carreleur (la société PRIMATESTA) pour un montant de 2 542,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité :

- la prise en compte des factures de PRIMATESTA pour un montant de 2 542,70 € TTC et de CRICELEC pour un montant de 1 826,88 € TTC.
- l'imputation de ces dépenses dans le cadre du budget primitif 2014 – opération 35.

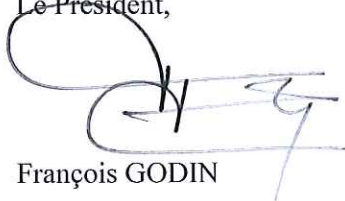
- Monsieur le Président informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de communauté aura lieu **jeudi 13 mars 2014 à 18h30**. Le bureau communautaire est programmé **jeudi 27 février 2014 à 15h30**.
- Monsieur le Président confirme que la chaîne de **TV EUROSPORT** viendra pendant 4 jours sur la Station des Rousses pour réaliser des émissions dans le cadre des Jeux olympiques de SOCHI. 12 et 13 février 2014 à Bois d'Amont (salle polyvalente) / 14 et 15 février 2014 aux Rousses (Omnibus). Les aspects financiers seront réglés prochainement, la négociation avec la production et avec des sponsors éventuels (entreprises locales) étant en cours de finalisation.
- Monsieur Jean-Sébastien LACROIX explique que la **section sport études du collège des Rousses** devrait voir ses effectifs divisés par 2 dans les prochaines années. Monsieur Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il s'agit d'une décision stupide au regard des résultats obtenus par les jeunes sportifs qui ont fréquenté cet établissement. Il demande à Monsieur le Président d'intervenir, en tant que Conseiller Général, auprès des autorités compétentes.
- Monsieur le Président explique que la SOGESTAR propose **une stratégie de communication autour des sélectionnés olympiques** de la station, avec en particulier la réalisation d'un visuel qui sera décliné sur divers supports (posters, bâches, drapeaux, signature mail,...). Une soirée consacrée aux sélectionnés olympiques se déroulera le samedi 29 mars 2014 pendant les Championnats de France de ski nordique. La CCSR devrait être sollicitée pour participer financièrement à cette soirée à hauteur de 3 000 €. Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD déclare que les touristes apprécient de voir une communication sur les sportifs locaux : ils se retrouvent dans un monde de champions, c'est un peu féérique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Fait aux Rousses, le 3 février 2014



Le Président,


François GODIN

Le Secrétaire,


Jean-Sébastien LACROIX